



Permis d'organisation

Visa **FFSA** - N° 304 en date du 11 AVRIL 2025

Visa **LIGUE** - N° 21 en date du 11 AVRIL 2025

Ligue du Sport Automobile
Nouvelle Aquitaine Sud
Zanvelli de L'Université
33400 Libourne
05 57 22 29 81
sport_auto.aquitain@wanadoo.fr

8^{ème} COURSE DE COTE ARGENTON-BOUGLON

22 et 23 AOÛT 2025



RÈGLEMENT PARTICULIER

LOT-ET-GARONNE
Le Département
www.lotetgaronne.fr



L'Association Sportive Automobile GASCOGNE AGENAIS

avec le concours du CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS

sous le patronage des communes d'ARGENTON et BOUGLON

avec le concours de la Communauté de Communes Coteaux et Landes de Gascogne (3CLG)

Organise le **Vendredi 22 Août 2025** et **Samedi 23 Août 2025**,

Une Epreuve Automobile Régionale, dénommée :

8^e COURSE DE COTE RÉGIONALE ARGENTON-BOUGLON

Cette épreuve compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne 2026 (coefficient 1)
- Le Championnat Régional de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud pilotes 2025
- Le Championnat Régional de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud commissaires 2025
- Le Challenge de l'ASA Gascogne Agenais pilotes 2025
- Le Challenge de l'ASA Gascogne Agenais commissaires 2025

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud sous le N° 21 en date du 11/04/2025 et enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° 304 en date du 11 AVRIL 2025.

Le présent Règlement complète le Règlement Standard des Courses de Côte 2025

Organisateur technique

Nom : CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS

Adresse : 96 Chemin de La clavette 47200 MARMANDE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

ARTICLE 1.1 P : OFFICIELS

*Présidente du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs*

Annie FOURCADE
Robert COMBE
Monique NOBLE

Licence N° 15323 - 1006
Licence N° 11108 – 1006
Licence N° 120099 - 1016

*Directeur de Course
Directeur de Course Adjoint*

Christophe ORTIZ
Gabriel GIANOLO

Licence N° 49986 - 1205
Licence N° 7760 – 1202

*Commissaire Technique Responsable
Commissaires techniques*

Jean-Marie MAIRE-HEGUY
Patrick BATARD
Xavier GRANDE
Jean-Jacques SANGOIGNET

Licence N° 29577 - 1010
Licence N° 146650 - 1013
Licence N° 250994 - 0914
Licence N° 28229 - 1006

Chargé de la mise en place des moyens

Philippe QUIOC

Licence N° 204054 – 1006

Chargé des relations avec les concurrents

Philippe JEAN
Hélène DERIAUD

Licence N° 22816 - 1006
Licence N°15713 - 1015

Chargé des commissaires de route

Fabrice ZAIA

Licence N° 187750 – 1006

Chronométrateurs

Monique BOUGEOIS
Jean-Pierre GRENEREAU
Christiane ZONTA

Licence N° 132559 – 1004
Licence N° 15326 - 1006
Licence N° 45048 – 1003

Médecin

Dr. Dominique GILLET

Chargé de presse

Jean-Paul QUIOC

ARTICLE 1.2 P : HORAIRES

Clôture des engagements : Mardi 19 Août 2025 à MINUIT (cachet de la poste faisant foi)

Publication de la liste des engagés : Mercredi 20 Août 2025

Vérifications administratives : Vendredi 22 Août 2025 de 15h à 19h

Samedi 23 Août 2025 de 7h15 à 8h30 (salle des fêtes d'Argenton)

Vérifications techniques :

Vendredi 22 Août 2025 de 15h15 à 19h15

Samedi 23 Août 2025 de 7h30 à 8h45 (parking salle des fêtes)

Les vérifications s'effectueront dans le parc concurrent pour les concurrents des Groupes D/E et CN/CNF/CM.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :

Samedi 23 Août 2025 à 8h55 – 50 mètres avant la ligne de départ

Briefing des commissaires :

Samedi 23 Août 2025 de 7h45 à 8h (salle des fêtes d'Argenton au petit-déjeuner)

Essais non chronométrés (2 montées) Samedi 23 Août 2025 de 9h à 10h30

Essais chronométrés (2 montées) Samedi 23 Août 2025 de 10h30 à 12h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :

Samedi 23 Août 2025 à 12h30 – 50 mètres avant la ligne de départ

Course

1^{ère} montée de course : Samedi 23 Août 2025 à 13h30

2^{ème} montée de course : Samedi 23 Août 2025 à 14h30

3^{ème} montée de course : Samedi 23 Août 2025 à 15h30

4^{ème} montée de course : Samedi 23 Août 2025 à 16h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et seront susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires

Samedi 23 Août 2025 environ 15 min après la dernière montée

Podium protocolaire

Samedi 23 Août 2025

Sur la ligne de départ à la redescente des concurrents

Remise des prix

Samedi 23 Août 2025, 45 minutes après l'affichage

Salle des fêtes d'Argenton

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs

1^{ère} réunion : Samedi 23 Août 2025 à 7h45, salle des fêtes d'Argenton

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

ARTICLE 1.3 P : VERIFICATIONS

Voir Article 1.2P.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BOURY, « Le Clavier » 47250 BOUGLON.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents doivent présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et leur passeport technique.

Aucune vérification technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit :

Samedi 23 Août 2025 après 8h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement signée et affichée par le Directeur de Course.

Pesage des voitures : pesée libre.

ARTICLE 1.5 P : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Parc concurrent (Relatif à l'Article 6.5p) :

Afin de permettre une optimisation de la surface du parc concurrent, les véhicules des accompagnants devront être garés à l'extérieur du parc concurrent. Toute incompréhension ou mauvaise foi d'un concurrent à ce sujet sera portée à la Direction de course sous peine de mise hors course.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3.1 P : ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, à l'adresse suivante :

Philippe QUIOC – CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS – 473 Route de Montpouillan – 47250 GUERIN

Jusqu'au Mardi 19 Août 2025 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 280 €, réduits à **140 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

Pour les engagements reçus avant le Lundi 4 Août 2025, une réduction de 10 € sera appliquée, soit 130 €.

Pour les licenciés de l'ASA Gascogne Agenais, une réduction de 10 € sera appliquée, soit 120 € avant le Lundi 4 Août 2025 ou 130 € après cette date.

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les titres de participation sont autorisés pour les pilotes uniquement en groupe F2000, N/FN, A/FA, FC, GT de série. Tarif : 58 €. **Licence à prendre sur le site FFSA avec permis de conduire recto et certificat médical 2025 obligatoire : licence ffsa.org (pour tous renseignements Annie FOURCADE 06.09.86.77.12)**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à **100**.

Les groupes et classes sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte 2024 (voir tableau Coupe de France de la Montagne).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

Nota : Les voitures possédant un PTH et dont le modèle est éligible en moderne (voir liste sur le site www.ffsa.org) sont admises à participer à des courses de côte modernes aux conditions fixées dans le règlement standard des Courses de Côte 2025.

ARTICLE 4.2 P : CARBURANTS-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2025

ARTICLE 4.2.1 P : ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte 2025

ARTICLE 4.3 P : NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2025

ARTICLE 4.4 P : MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir règlement standard des Courses de Côte 2025 – Tableau de sécurité

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera communiquée par additif

Publicité optionnelle : sera communiquée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

ARTICLE 6.1 P : PARCOURS

La course de côte d'Argenton-Bouglon se déroulera sur le CD 106 et CD 147 situés sur les communes d'Argenton et de Bouglon (47250) – voir plan en annexe.

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : CD106 à Argenton

Arrivée : CD147, Ecole de Bouglon.

Longueur du parcours : 1200 mètres.

Pente moyenne : 8 %

Modalités de retour au départ : les concurrents rejoindront en convoi, par le parcours de la Course et à vitesse modérée, le départ où ils seront rangés dans leur ordre de départ.

Pré-grille de départ : D106 dans le bourg d'Argenton

Parc arrivée : D147E à Bouglon et bourg de Bouglon

ARTICLE 6.2 P : ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ, les concurrents emprunteront le circuit en convoi, après avoir été mis en pré-grille au niveau du Parc Pilotes.

ARTICLE 6.3 P : FILE DE DÉPART

Situé sur le CD 106 à Argenton, sur une seule file.

Tous les concurrents devront aller tourner au fond de la pré-grille de départ. Les conducteurs devront se ranger en 1 seule file du même côté, dans la zone prévue à cet effet en respectant l'ordre de départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ.

Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

ARTICLE 6.4 P : SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 6.4.1 P : Particularité de la présentation du Drapeau Rouge pour les Courses de Côte.

Suite à une obstruction de la piste ou un accident nécessitant la mise en œuvre des secours, la course sera arrêtée par la présentation d'un drapeau rouge aux concurrents suivants, par les Commissaires du poste concerné. Les postes situés en aval devront également présenter le drapeau rouge et ce jusqu'à la ligne de départ. Les concurrents devront alors s'arrêter à l'endroit où ils reçoivent le drapeau et attendre les instructions des officiels.

ARTICLE 6.5 P : PARC CONCURRENTS

- Situé sur le parking de la salle des fêtes d'Argenton, sur le parking de l'Ecole et de la Mairie, sur la D106 ainsi que Route de Figuès à Argenton.
- Le parc concurrent est accessible à partir de 9h, le Vendredi 22 Août 2025.

Dans les parcs concurrents, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteurs pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis au moins 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent. La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

ARTICLE 6.6 P : PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans le parc concurrent à Argenton.

ARTICLE 6.7 P : TABLEAU D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications, à l'entrée du local des vérifications administratives.

Pendant les essais et la course : 50 mètres avant la ligne de départ

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée finale : au même endroit que pendant les essais et la course.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

ARTICLE 6.8 P : PERMANENCE

Pendant la manifestation, des permanences se tiendront :

Vendredi 22 Août 2025 de 14h à 19h00 à la salle des fêtes d'Argenton

Samedi 23 Août 2025 de 7h30 à 19h00 à la salle des fêtes d'Argenton

Téléphone permanence : 06 09 86 77 12 ou 06 86 04 42 53.

Centre de secours le plus proche :
Centre de Secours de Casteljaloux – 05 53 76 07 40
CHIC MARMANDE-TONNEINS - 05 53 20 30 40

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 7.1 P : ESSAIS

Voir le règlement standard des Courses de Côte 2025.

ARTICLE 7.2 P : CONFERENCE AUX PILOTES

La conférence aux pilotes (briefing) sera écrite.

ARTICLE 7.3 P : COURSE

La procédure de départ se fera par feux tricolores. Voir règlement standard des Courses de Côte 2025.

ARTICLE 7.4P : ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les courses de côte régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement de la course s'effectuera sur la meilleure montée de course. En cas d'impossibilité d'effectuer une montée sur ennui mécanique, les concurrents devront avertir impérativement un chargé des relations avec les concurrents pour transmission à la direction de course, sous peine d'exclusion de la course.

Les classements provisoires seront affichés le Samedi 23 Août 2025, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée situé à Argenton.

Il sera établi :

- Un classement général « Sport » (Série A)
- Un classement général « Production » (Série B)
- Un classement féminin

- Un classement pour chacun des Groupes, tel que défini à l'Article 4.1 du règlement standard
- Un classement pour chacune des Classes, tel que défini à l'Article 4.1 du règlement standard

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

<u>Scratch :</u>		1 ^{er} : 220 €	2 ^e : 170 €	3 ^e : 130 €
<u>Groupe :</u>	Moins de 3 Partants	1 ^{er} : 100 €		
	Entre 3 et 9 Partants	1 ^{er} : 120 €		
	10 Partants et +	1 ^{er} : 150 €	2 ^e : 80 €	
<u>Classe :</u>	Entre 1 et 6 Partants	1 ^{er} : 60 €		
	7 à 11 Partants	1 ^{er} : 100 €	2 ^e : 50 €	3 ^e : 30 €
	12 Partants et +	1 ^{er} : 150 €	2 ^e : 110 €	3 ^e : 80 €
<u>Féminine :</u>	Moins de 6 Partantes	1 ^{ère} : 50 €		
	7 Partantes et +	1 ^{ère} : 100 €	2 ^e : 30 €	

Les prix ne sont pas cumulables ni redistribuables.

Tous les concurrents seront récompensés en lots.
Tous les commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le Samedi 23 Août 2025, 45 minutes maximum après l'affichage final, à la Salle des fêtes d'Argenton.

Annexe engagement :

Les pilotes participant à la 8ème Course de Côte d'Argenton-Bouglon et au 15ème Slalom en Côte d'Argenton-Bouglon bénéficieront d'une réduction sur l'engagement aux 2 épreuves, soit :

190 € pour les 2 épreuves au lieu de 220 € avant le Lundi 4 Août 2025,

200 € au lieu de 235 € après le Lundi 4 Août 2025 (cachet de la poste faisant foi)

8^e Course de Côte ARGENTON-BOUGLON

22 et 23 Août 2025

Plan Général avec légende



Pose de Commissaires et Cibistes	① ②	Ambulance et Médecin	
Dépanneuse		Quilles	
Balles rondes		Zone Public	
Zone interdit Public		Sens de la Course	
Zone parc fermé			

8^e COURSE DE COTE ARGENTON-BOUGLON
22 et 23 Août 2025

PLAN DE SECURITE

* Les Zones "Interdit public" sont définies par des panneaux "Interdit Public" et des zones de surface en Rubalise **ROUGE**

* Le circuit sera muni de :

- 10 postes de Commissaires de Route, répartis sur l'ensemble du circuit.
Chaque Commissaire sera équipé, selon la réglementation FFSA de :
 - Drapeaux & matériel nécessaire
 - Extincteur
 - Liaison radio
- 2 ambulances :
 - Avec le personnel qualifié
- 1 véhicule de remorquage :
 - Pour le dégagement éventuel du circuit
- 1 médecin :
 - Dr GILLET Dominique

Les Pompiers ont été informés par courrier. Ils seront contactés par téléphone, si cela est nécessaire.